

Arrêté N° - 3 5 2 9 /MENAET/DRH du 2 4 AOÛT 2026

portant nomination de **Secrétaires Généraux** de Direction Régionale de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique au titre de l'Année Scolaire **2026-2027**

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères tel que modifié par le décret n°2024-139 du 13 mars 2024 ;
- Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2025-120 du 26 février 2025 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2025-121 du 26 février 2025 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2026-84 du 04 mars 2026 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- considérant les nécessités de service,**

ARRÊTE

Article 1 : Les Agents dont les noms suivent sont nommés dans la fonction de **Secrétaire Général** de Direction Régionale de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique, conformément au tableau ci-dessous :

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	GENRE	FONCT	DRENAET D'ORIGINE	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	DRENAET D'ACCUEIL
1	268389U	BADO Bepion Jean -Paul	M	CE	TIASSALE	CM DE TABOITIEN	MANKONO
2	280374M	DIARRA Diénébou	F	CE	ABENGOUROU	CM AMELEKIA	ABIDJAN 1
3	273191T	DIARRASSOUBA Dramane	M	CE	BOUNA	CM BADJORE QUATTARA DE TOUGBO	GUIGLO
4	244577G	Issoufou QUATTARA	M	CE	DANANE	LM ZINGBE MATHIAS DE DANANE	ADZOPE
5	285564V	KONE Brahim	M	CE	KORHOGO	CM DE QUATTARADDOUGOU	MINIGNAN
6	274947H	QUATTARA Lassina	M	CE	ABIDJAN 4	CM DE M'BONOUA	KATIOLA

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	GENRE	FONCT	DRENAET D'ORIGINE	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	DRENAET D'ACCUEIL
7	253999H	SORO Nagninlga	M	CE	YAMOUSSOUKRO	LM I YAMOUSSOUKRO	DADOUKRO
8	249204Y	KOUADIO Kouadio Firmin	M	ACE	FERKESSEDOUGOU	CM DE FERKESSEDOUGOU	SAN-PEDRO
9	280706K	OUATTARA Awa Marie-Christelle épse ZON	F	ACE	ABIDJAN I	CM DE COCODY LYCEE TECHNIQUE	ABIDJAN 2

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENAET /CAB 1
DRH/SDPAA 1
DRENAET 1
INTÉRESSÉ(E) 1
CHRONO 1



[Signature]
Guessan KOFFI